

Non-disponibilité personnelle

Vous avez droit à une période de non-disponibilité pour raison personnelle. Elle peut être d'une durée maximale de six mois.

Après une seule période de non-disponibilité personnelle, si vous demeurez non disponible

- Votre nom est retiré de la liste d'attente;
- Vous devrez revoir votre médecin afin qu'il réévalue votre demande.



Hôpital de Mont-Laurier
Hôpital de Saint-Eustache
Hôpital de Saint-Jérôme
Centre de services ambulatoires
de Boisbriand
Centre multiservices de santé et de
services sociaux d'Argenteuil
Centre multiservices de santé et de
services sociaux de Sainte-Agathe

Outil produit par le CISSS de
Chaudière-Appalaches

Chirurgie à l'hôpital

Non-disponibilité à un rendez-vous avec un médecin spécialiste

Un taux élevé d'absentéisme ainsi que la non-disponibilité à un rendez-vous se répercutent sur les délais d'attente et de prise en charge d'un usager.

Afin de maintenir une liste d'attente la plus réaliste possible, le respect des **quatre règles suivantes** contribuera à améliorer l'accessibilité aux soins.

1

Incapacité à vous joindre

Après trois tentatives téléphoniques

Vous recevrez une lettre vous demandant de nous contacter dans les 30 jours suivants la date d'envoi de la correspondance.

Si vous ne réalisez aucun retour

- Votre nom est retiré de la liste d'attente;
- Vous devrez revoir votre médecin afin qu'il réévalue votre demande.

2

Refus d'un rendez-vous

À votre premier refus

Vous êtes avisé verbalement qu'après deux refus, votre nom sera retiré de la liste d'attente.

Après deux refus

- Votre nom est retiré de la liste d'attente;
- Vous devrez revoir votre médecin afin qu'il réévalue votre demande.

L'établissement s'engage à laisser un délai raisonnable à l'utilisateur (72 heures) afin qu'il puisse organiser son horaire en conséquence et se rendre disponible.

Si une date est offerte à la dernière minute, le refus de l'utilisateur n'est pas comptabilisé.

Cette règle s'applique pour toute offre faite dans les installations du CISSS des Laurentides ou des cliniques médicales spécialisées.

3

Report d'un rendez-vous

À votre premier report

Vous êtes avisé verbalement qu'après deux reports, votre nom sera retiré de la liste d'attente.

Après deux reports

- Votre nom est retiré de la liste d'attente;
- Vous devrez revoir votre médecin afin qu'il réévalue votre demande.

Lorsque votre nom est retiré de la liste d'attente, vous recevez une confirmation écrite et votre médecin traitant est informé de cette mesure.